



*Schéma simplifié
d'un moulin à farine franc-comtois.*

Les moulins à farine de la région sont de construction assez simple. Les techniques mises en œuvre sont connues depuis l'Antiquité, ont peu changé depuis Vitruve. La machinerie est construite presque entièrement en bois. Le meunier, qui pourvoit à son entretien, se fait menuisier à ses heures pour remplacer, au fur et à mesure de leur usure, les éléments des engrenages : alluchons, dents en bois : (F) du "rouet" et fuseaux, sortes de barreaux : (H) de la "lanterne".

Le grain, versé dans la trémie (Q), se glisse entre les deux meules (M) par le trou pratiqué au centre de la meule supérieure, appelée "volante", et qui tourne, entraînée par la mécanique, sur l'autre meule, la "gisante".

La force centrifuge fait s'écouler le grain vers l'extérieur où le resserrement entre les deux meules le réduit peu à peu, par frottement, en farine. Celle-ci s'accumule à la sortie dans une "arche", coffre à farine (R)...

Habituellement le mouvement n'est pas transmis directement à la meule, mais par l'intermédiaire d'un "hérissson" (grande roue horizontale dont les alluchons sont disposés sur la gante et non sur le côté comme sur le rouet) fixé sur l'arbre (K).

Le moulin d'Hérimoncourt est de petite taille et assure au moins la mouture. Il dépendait à l'origine des biens de l'hôpital de Blamont, mais depuis la Réforme, il appartient au seigneur du lieu.

Il est bâti au centre du village. L'eau du Gland, qui court au milieu de la vallée fait tourner son unique roue. Il suffit pour moudre la farine nécessaire à la consommation locale. Mais, de temps en temps, la sécheresse qui diminue le débit du ruisseau le contraint au chômage.

La plupart des moulins, sous l'Ancien Régime, sont des moulins banals. Edifiés pour le service de la communauté voisine, ils sont aussi ceux auxquels les habitants taillables et corvéables sont obligés de venir moudre leurs grains, à l'exclusion de tout autre. Ce "droit" de banalité ne sera aboli en France qu'en juillet 1793.

☐ François n'a peut-être pas de fils (ou de petit-fils ?) pour lui succéder. Jean-Jacques Peugeot, mari de Catherine Marguerite Mettetal, reprend le bail du moulin d'Hérimoncourt à son nom.

*Pour en savoir plus sur les moulins en général :
Jean Orsatelli, Les Moulins, éd. J. Laffitte, 1995.*